

Contre le lycée des métiers

Le label "lycée des métiers" institué par Jean-Luc Mélenchon en 2001 est délivré aux établissements qui se conforment à un ensemble de critères :

- offre de formation, construite autour d'un ensemble cohérent de métiers ;
- accueil de publics de statuts différents : élèves en formation initiale, adultes en formation continue, apprentis et étudiants en BTS ;
- offre de services de validation des acquis de l'expérience ;
- existence de partenariats avec les milieux professionnels....

Selon le décret, ce label doit correspondre à une démarche de qualité. Où la constatons-nous ?

La finalité de cette réforme est limpide. Il s'agit de regrouper des moyens matériels et d'encadrement dans un même lieu afin d'assurer l'éventail des formations initiales et continues d'un même corps de métier, le but étant de les adapter aux besoins du bassin local d'emploi et d'engendrer une économie. Mais la rentabilité peut elle être un objectif quand notre mission est d'amener une classe d'âge à un niveau d'instruction satisfaisant pour en faire des individus libres et autonomes. Du coup, les autres filières de l'établissement seront très certainement menacées. Aussi, le lycée des métiers accroît la discrimination géographique dans l'offre des formations.

De plus, on ne peut pas s'empêcher de s'interroger sur le devenir des lycées non labélisés ou qui ne rempliront pas les conditions de labellisation. Le lycée des métiers ne peut donc qu'accentuer la concurrence entre établissements et institutionnaliser un système d'éducation à plusieurs vitesses.

Par ailleurs, en réunissant dans un même lieu d'enseignement formation initiale, formation continue et surtout apprentissage renforce l'idée que l'enseignement général et professionnel théorique dans l'obtention d'un diplôme professionnel n'est plus une priorité. En effet, le lycée des métiers sera davantage une structure dans laquelle on viendra faire valider des acquis professionnels (VAE), suivre une formation accélérée ou par alternance qu'un lieu d'éducation du citoyen, d'ouverture vers les cultures techniques et générales. Une telle dérive de l'enseignement professionnel est bien de répondre aux exigences du marché : former une main d'œuvre opérationnelle dans l'immédiat.

Le lycée professionnel n'a pas pour vocation à devenir le centre de formation des entreprises et encore moins leur bureau de recrutement.

Pour les raisons évoquées ci-dessus, la Fédération SUD éducation condamne la réforme des lycées des métiers. Mais parallèlement, nous défendons et revendiquons une formation professionnelle initiale valorisante qui permettra au jeune non seulement d'acquérir une qualification professionnelle mais encore la culture générale nécessaire à son épanouissement. Cette revendication s'inscrit dans notre volonté syndicale : une autre école dans une autre société.

